



CHEMIN DE SELECTION

DISCIPLINES DES SPORTS EXTREMES

**Free Style
Ice Cross**

Saison 2023/2024

Document validé par le Bureau Exécutif
de la FFSG le 22 juin 2023



Compétitions concernées :

DISCIPLINES DES SPORTS EXTREMES

Table des matières

I. FREE STYLE	3
CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 2023/2024.....	3
I.1. SAUT EN HAUTEUR AVEC TREMPLIN	3
I.2. SAUT EN HAUTEUR SANS TREMPLIN	4
I.3. SAUT DE BARILS	4
I.4. QUOTAS – PERFORMANCE.....	4
II. ICE CROSS.....	5
CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 2023/2024.....	5
COMPETITIONS INTERNATIONALES JUNIOR, MEN, WOMEN.....	7
QUOTAS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES	8



I. FREE STYLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 2023/2024

Dates : du 14 au 16 décembre 2023 à VAUJANY

Le championnat de France Elite est la compétition Nationale de référence de la **Fédération Française des Sports de Glace**.

Deux catégories possibles :

« **HOMMES** » ou « **FEMMES** ».

Pour participer à la phase finale du championnat de France Elite 2023/2024, les patineurs(es) devront avoir été classés(es) dans les catégories Hommes ou Femmes :

- Du **Championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023**,
- **Et** à la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024** (octobre ou novembre 2023).

Disciplines du Freestyle concernées : saut en hauteur avec tremplin, saut en hauteur sans tremplin et saut de barils.

1. SAUT EN HAUTEUR AVEC TREMPLIN

Critères de participation

- o Être titulaire d'une **licence compétition 2023/2024**, dans un club de la FFSG,
- o Être âgé(e) de **14 ans minimum** à la date du 1er juillet 2023,
- o Avoir été classé(e) au **Championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023** dans la discipline du saut en hauteur avec tremplin, en catégorie junior ou sénior,
- o Participer à la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024**, dans la discipline du saut en hauteur avec tremplin, en catégorie junior ou sénior, **et** figurer dans **les meilleures performances des catégories juniors et séniors confondues**, **et** avoir fait valider une **performance minimum**. (Réf. Quotas et performance minimum ci-dessous)

(Réf. REGLEMENT TECHNIQUE et SPORTIF SAUT EN HAUTEUR AVEC TREMPLIN)



2. SAUT EN HAUTEUR SANS TREMPLIN

Critères de participation

- o Être titulaire d'une **licence compétition 2023/2024**, dans un club de la FFSG,
- o Être âgé(e) de **14 ans minimum** à la date du 1er juillet 2023,
- o Avoir été classé(e) au **Championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023** dans la discipline du saut en hauteur sans tremplin, en catégorie junior ou sénior,
- o Participer à la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024**, dans la discipline du saut en hauteur sans tremplin, en catégorie junior ou sénior, **et** figurer dans **les meilleures performances des catégories juniors et séniors confondues**, **et** avoir fait valider une **performance minimum**. (Réf. Quotas et performance minimum ci-dessous)

(Réf. REGLEMENT TECHNIQUE et SPORTIF SAUT EN HAUTEUR SANS TREMPLIN)

3. SAUT DE BARILS

Critères de participation

- o Être titulaire d'une **licence compétition 2023/2024**, dans un club de la FFSG,
- o Être âgé(e) de **14 ans minimum** à la date du 1er juillet 2023,
- o Avoir été classé(e) au **Championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023** dans la discipline du saut de barils, en catégorie junior ou sénior,
- o Participer à la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024**, dans la discipline du saut de barils, en catégorie junior ou sénior, **et** figurer dans **les meilleures performances des catégories juniors et séniors confondues**, **et** avoir fait valider une **performance minimum**. (Réf. Quotas et performance minimum ci-dessous)

(Réf. REGLEMENT TECHNIQUE et SPORTIF SAUT DE BARILS)

4. QUOTAS – PERFORMANCE MINIMUM

Les quotas et les performances minimum pour le Championnat de France Elite 2023/2024 sont fixés ci-après :

Disciplines	Catégories	Quotas	Performance minimum
Saut en hauteur avec Tremplin	Hommes	4 patineurs	1,90 mètre
Saut en hauteur avec Tremplin	Femmes	4 patineuses	1,10 mètre
Saut en hauteur sans Tremplin	Hommes	4 patineurs	1,20 mètre
Saut en hauteur sans Tremplin	Femmes	4 patineuses	0,90 mètre
Saut de Barils	Hommes	4 patineurs	9 barils
Saut de Barils	Femmes	4 patineuses	7 barils



Important : pour des raisons d'organisation de la finale du championnat de France élite, il est possible que les catégories Hommes / Femmes de chaque discipline soient regroupées ; les classements restent par catégorie dans chaque discipline.

Critères de sélection

- Remplir les **critères de participation** de la discipline (CF I.1, I.2 et I.3),
- **Faire partie de la sélection en fonction des quotas, comme expliqué ci-après.**

Les quotas pour la phase finale du championnat de France Elite, seront attribués lors de la première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024 (octobre ou novembre 2023), dans l'ordre décroissant des performances réalisées, catégories juniors et séniors confondues.

En cas d'ex aequo dans les performances, ils seront départagés(es) par le classement du championnat de France 2022/2023.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection, et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

II. ICE CROSS

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 2023/2024

Dates : du 14 au 16 décembre 2023 à VAUJANY

Le championnat de France Elite est la compétition Nationale de référence de la **Fédération Française des Sports de Glace**.

Deux catégories possibles :

« **FEMMES** » ou « **HOMMES** ».

Pour participer à la phase finale du championnat de France Elite 2023/2024, les patineurs(ses) devront avoir été classés(es) dans les catégories Hommes ou Femmes :

- De la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024** (octobre ou novembre 2023),
- Ou au **FRENCH RANKING 2023 d'Ice Cross**.



Critères de participation

- Être titulaire d'une **licence compétition** 2023/2024, dans un club de la FFSG,
- Être âgé(e) de **14 ans minimum** à la date du 1er juillet 2023,
- Participer à la **première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024**, dans la discipline du Ice Cross, en catégorie junior ou sénior, **et** figurer dans **les meilleurs chronos des catégories juniors et séniors confondues**.
- **Ou** être classé(e) dans le **TOP 8 du French Ranking 2023 d'Ice Cross en** catégorie HOMME ou FEMME. (Réf. Quotas ci-dessous)

(Réf. REGLEMENT TECHNIQUE et SPORTIF ICE CROSS).

Quotas des championnats de France Elite 2023/2024 pour la discipline de l'Ice Cross :
16 patineuses en catégorie « FEMMES » et 16 patineurs en catégorie « HOMMES ».

Critères de sélection

- Remplir les **critères de participation** de la discipline Ice Cross ci-dessus,
- **Faire partie de la sélection en fonction des quotas, comme expliqué ci-après.**

Les quotas pour la phase finale du championnat de France Elite, seront attribués pour moitié lors de la première manche du Championnat de France des Sports Extrêmes 2023/2024 (octobre ou novembre 2023), dans l'ordre croissant des chronos réalisées, catégories juniors et séniors confondues : soit 8 femmes et 8 hommes. En cas d'ex aequo dans les chronos, ils seront départagés(es) par le classement du championnat de France 2022/2023.

L'autre moitié des quotas sera attribuée aux patineurs(es) classés(es) au TOP 8 du French Ranking 2023 d'Ice Cross HOMME ou FEMME : soit 8 femmes et 8 hommes.

En cas de doublon : patineur(se) sélectionné sur la première manche **et** présent sur le TOP 8 du French Ranking ; le DTN se réserve le droit de remplacer le doublon par un(e) patineur(se) inscrit(e) au French Ranking.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



COMPÉTITIONS INTERNATIONALES JUNIOR, MEN ET WOMEN

SAISON 2023/2024

Principes d'inscription

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée à inscrire ou à déclarer forfait, les patineurs(es) souhaitant participer aux compétitions internationales inscrites au calendrier ATSX.

Les demandes d'inscriptions aux compétitions internationales devront parvenir au club du licencié(e). Le club enverra ensuite la demande d'inscription des patineurs(es) à la DTN, ldeville@ffsg.org copie à la CSNSE csnse@ffsg.org
Les intentions d'inscriptions de toutes les compétitions internationales, devront parvenir à la DTN et à la CSNSE avant le 30 novembre 2023. Les demandes reçues en dehors des délais ne pourront être prises en compte.

Conditions d'inscription

Les inscriptions des compétitions Internationales ATSX, en catégories JUNIORS, MEN et WOMEN sont soumises à conditions :

- Critères d'âge basés sur les **règles générales de l'ATSX 2023-2024**,
- Être titulaire d'une **licence compétition 2023/2024** dans un club de la FFSG,
- Avoir participé ou participer au minima à **2 compétitions nationale en 2023** :
 - Manches du championnat de France des Sports Extrêmes,
 - Ou/et championnat de France Elite en décembre 2023 à Vaujany.

(Réf. Rulebook ATSX 250 et 500 / Note d'information de la convention ATSX/FFSG 2021)

Conditions de sélection à un ATSX 250, en catégorie JUNIOR, MEN, ou WOMEN

- En catégorie junior ou sénior (HOMME ou FEMME) :
 - Figurer dans les **10 premières places** du classement du **championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023**,
 - Ou être classé(e) dans les **10 premières places** du **championnat de France Elite 2022 ou 2023**,
 - **Et** dans les deux cas, réussir un temps chronométré se situant à un **maximum de 20% supérieur du temps de référence**, lors des qualifications aux phases finales des compétitions de référence ci-dessus.
- Ou figurer dans les **10 premières places** du **FRENCH RANKING 2023**.



Conditions de sélection à un ATSX 500, en catégorie JUNIOR, MEN, ou WOMEN

- En catégorie junior ou sénior (HOMME ou FEMME) :
 - Figurer dans les **4 premières places** du classement du **championnat de France des Sports Extrêmes 2022/2023**,
 - Ou être classé(e) dans les **8 premières places** du **championnat de France Elite 2022 ou 2023**,
 - **Et** dans les deux cas, réussir un temps chronométré se situant à un **maximum de 10% supérieur du temps de référence**, lors des qualifications aux phases finales des compétitions de référence ci-dessus.
- Ou figurer dans les **8 premières places** du **FRENCH RANKING 2023**.
- **Et** dans tous les cas, avoir été classé au minima à une **compétition ATSX** lors de la saison 2021/2022 ou/et 2022/2023.

Conditions de sélection à un ATSX 1000, en catégorie JUNIOR, MEN, ou WOMEN

- Limitation de participation, conformément au Rulebook ATSX des athlètes (paragraphe 1.4).
- La FFSG validera la liste des athlètes Français(es) proposée par l'ATSX pour toutes les compétitions ou finales, de format ATSX 1000.

Les compétitions internationales d'Ice Cross, permettent aux patineurs(ses) à potentiel d'acquérir des points ATSX, et de se classer au Ranking Mondial et au Ranking Français.

Le championnat de France Elite devient obligatoire pour tous les athlètes engagés(es) à une ou plusieurs compétitions internationales.

QUOTAS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

L'ATSX ne distribue pas de quotas sur les compétitions ATSX 250, ATSX 500. En revanche, ils existent uniquement sur les compétitions ATSX 1000 basées sur le TOP 64 du ranking mondial, plus 2 wild cards pour la France attribuées par la commission de sélection fédérale (DTN, DTA adjoint, présidente FFSG, président CSNSE, responsable de la discipline DTN).

Particularités des manches internationales disputées en France

- Les athlètes retenus(es) pour participer à une ou plusieurs compétitions internationales, devront obligatoirement participer à la (les) manche(s) internationale(s) Française(s) d'Ice Cross.



- La DTN pourrait qualifier des athlètes supplémentaires aux ATSX 250 organisés en France, dans le cadre d'un parcours de formation. Il s'agirait de patineurs détectés, faisant preuve de performances et de potentiel avéré.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.